

**Province de Québec  
Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le mardi 9 octobre 2018 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Richard Constantineau, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

16 personnes assistent à la séance.

**2018-10-225 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-226 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-227 EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire procéder à l'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** concours en ce sens a été lancé et des entrevues tenues ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des RH (Ressources humaines) recommande l'embauche de M. Richard Constantineau.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que la municipalité procède à l'embauche de M. Richard Constantineau au poste de directeur général et secrétaire-trésorier aux termes et conditions précisées au contrat d'embauche. D'autoriser les personnes habilitées à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat. M. Richard Constantineau est entré en fonction le 1er octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-228 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE SEPTEMBRE 2018**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de septembre 2018.

## **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

### **2018-10-229 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2018.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de septembre 2018 pour un montant total de 226 924.59 \$.

Adoptée à l'unanimité

### **2018-10-230 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DES FRAIS INHÉRENTS ET DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'ASSIGNATION DE GUYLAINE GIGUÈRE À COMPARAÎTRE AU PALAIS DE JUSTICE DE SHERBROOKE – MANDATÉE PAR REVENU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Guylaine Giguère, directrice générale adjointe et responsable de la comptabilité a été assignée par Revenu Québec à comparaître en octobre 2018 au Palais de justice de Sherbrooke ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette assignation à comparaître est reliée directement à l'emploi que Mme Giguère occupe à la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Giguère recevra seulement une indemnité minimale de déplacement du greffier de la Cour.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le remboursement de tous les frais inhérents, les frais de déplacement (en tenant compte de l'indemnité qui lui sera versée par la Cour), ainsi que la rémunération qui lui est attribuée normalement lorsqu'elle est au travail.

Adoptée à l'unanimité

### **2018-10-231 AUTORISATION DE PAIEMENT – DALLE DE BÉTON / ABRI DE JARDIN – SCM-2018-06**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2018-07-166, le Conseil octroyait le contrat SCM-2018-06 pour l'installation de la base de béton pour l'abri de jardin à Les Constructions J-F Corriveau (2012) Inc ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation de ladite dalle de béton est complétée et a été approuvée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le paiement pour l'installation de la dalle de béton pour l'abri de jardin à Les Constructions J-F Corriveau (2012) Inc., au montant de 7 725.00 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

- 2018-10-232**     **AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTENTE LOISIRS (DU 01-08-2018 AU 31-07-2019) – VILLE DE GRANBY**
- CONSIDÉRANT QUE** par la résolution no. 2017-06-175, le Conseil autorisait la signature de l'entente loisirs du 01-08-2018 au 31-07-2019 avec la Ville de Granby ;
- CONSIDÉRANT QUE** ladite entente a été signée le 5 septembre 2017.
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à la Ville de Granby pour l'entente loisirs (du 01-08-2018 au 31-07-2019) au montant de 26 362.00 \$ avant taxes.
- Adoptée à l'unanimité
- 2018-10-233**     **AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE SERPRO INC. – BRANCHEMENT GÉNÉRATRICE D'URGENCE**
- CONSIDÉRANT QUE** par la résolution no. 2018-07-167, le Conseil octroyait le contrat au Groupe Serpro Inc. pour le branchement de la génératrice d'urgence ;
- CONSIDÉRANT QUE** le branchement a été effectué et que les tests ont été réalisés et se sont avérés conformes.
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Groupe Serpro Inc., au montant de 18 671.02 \$ avant taxes pour le branchement de la génératrice d'urgence.
- Adoptée à l'unanimité
- 2018-10-234**     **AUTORISATION DE PAIEMENT À POUSSE VERT DANY ALLARD POUR LE 2<sup>E</sup> VERSEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN GAZON ET PELOUSE DES TERRAINS MUNICIPAUX 2016-2018 – SCM-2016-02**
- CONSIDÉRANT QUE** par la résolution no. 2016-03-059, le Conseil octroyait le contrat SCM-2016-02 pour l'entretien gazon et pelouse des terrains municipaux 2016-2018 ;
- CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> versement de 5 720.00 \$ a été effectué en juillet ;
- CONSIDÉRANT QUE** le 2<sup>e</sup> versement de 5 720.01 \$ est dû pour le 15 octobre 2018.
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette., appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Pousse Vert Dany Allard de 5 720.01 \$ taxes incluses pour le 2<sup>e</sup> et dernier versement du contrat SCM-2016-02.
- Adoptée à l'unanimité
- 2018-10-235**     **AUTORISATION DE PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES - 2<sup>E</sup> VERSEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC EN 2018**
- CONSIDÉRANT QU'UN** 1<sup>er</sup> versement de 94 816.00 \$ a déjà été effectué ;
- CONSIDÉRANT QUE** le 2<sup>e</sup> versement de 94 816.00 \$ est dû pour le 31 octobre 2018.
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le paiement au ministre des Finances du 2<sup>e</sup> et dernier versement de 94 816.00 \$ pour les services de la Sûreté du Québec en 2018.
- Adoptée à l'unanimité
- 2018-10-236**     **AUTORISATION DE PAIEMENT À ANDRÉ PARIS INC – 2<sup>E</sup> COUPE - FAUCHAGE 2018**
- CONSIDÉRANT QUE** par la résolution no. 2018-07-165, le Conseil octroyait le contrat à André Paris Inc. pour le fauchage 2018 ;
- CONSIDÉRANT QUE** la première coupe a été effectuée et que le versement a été remis à André Paris Inc. ;

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** la 2<sup>e</sup> coupe du fauchage de 2018 a été effectuée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à André Paris Inc. pour la 2<sup>e</sup> coupe – fauchage 2018, au montant 3 032.18 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-237**     **AUTORISATION DE PAIEMENT À TÉTRA TECH – ESTIMATION PRÉLIMINAIRE – POUR MÉCANIQUE DU BÂTIMENT ET INGÉNIERIE – IMMEUBLE 112**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution no. 2018-08-185, le Conseil octroyait le mandat à la firme Tétra Tech pour la réalisation d'un rapport et d'une estimation préliminaire des coûts en ingénierie pour le réaménagement et l'agrandissement de l'immeuble 112 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit rapport et ladite estimation préliminaire ont été transmis à la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Tétra Tech au montant de 6 000.00 \$ avant taxes pour la réalisation d'un rapport et d'une estimation préliminaire des coûts en ingénierie pour le réaménagement et l'agrandissement de l'immeuble 112.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-238**     **AUTORISATION D'UNE BANQUE D'HEURES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL À DAVE WILLIAMS – INFRASTRUCTURE - CIVIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a des besoins ponctuels en génie civil ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services professionnels en génie civil présenté par M. Dave Williams comprend plusieurs propositions ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition retenue consiste à utiliser une banque d'heures de 35 heures pour une période de 6 mois, renouvelable 6 mois, au tarif de 85 \$ / heure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de mandater M. Dave Williams à assister la direction générale dans ses besoins en génie civil.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-239**     **AUTORISATION DE MANDAT D'AUDIT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat d'audit a déjà été accordé à la firme Deloitte pour les années 2017 et 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est satisfait des services reçus de la firme Deloitte.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier., appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le mandat à la firme Deloitte pour la vérification comptable et la production du rapport financier pour l'année 2019, au coût de 10 000.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-240**     **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-03-062 POUR HONORAIRES D'INGÉNIERIE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire modifier la résolution 2018-03-062 qui mentionne l'installation d'un réservoir et d'une borne sèche ;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de la firme mandatée Tétra Tech n'ont été que comme conseillés en ingénierie.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à TétraTech pour ses services d'ingénierie, pour les factures :

# 605664899                      # 60571280

# 60568509                      # 60582559

Pour le montant total de 10 450.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-241**      **AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE REMBOURSEMENT DES FRAIS INHÉRENTS POUR LA FORMATION FQM SUR LES CONTRATS**

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre une formation aux élus portant sur les contrats ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains membres du conseil désirent y participer ;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation se tiendra à Saint-Denis-sur-Richelieu le 13 octobre 2018 de 8h30 à 16h00.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser les membres du conseil qui désirent suivre le cours, et de rembourser aux élus participants, tous les frais inhérents pour la formation.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-242**      **PERSONNEL DE SOUTIEN AU BUREAU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** les besoins de l'organisation municipale pour le fonctionnement et la poursuite des dossiers en cours dans divers domaines en attente de la dotation de certains postes ;

**CONSIDÉRANT QU'À** cette fin, Mme Annick Daudelin nous a informés de sa disponibilité pour les prochaines semaines afin de supporter la réalisation de tâches en lien avec ses compétences, selon les besoins de l'organisation municipale.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

**QUE** le Conseil municipal a procédé à l'embauche de Mme Annick Daudelin le 17 septembre 2018 au poste d'employé temporaire à la vie communautaire, culturelle et communication au taux horaire de 19.00 \$ sur une base de 28 heures semaine ;

La période d'embauche pourra être prolongée par la direction générale selon les besoins de l'organisation municipale.

Adopté à l'unanimité

**2018-10-243**      **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2018-10 – RÉFECTION PONCEAUX – 1<sup>ER</sup> ET 6<sup>E</sup> RANG**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu 5 soumissions et qu'elles sont conformes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre la plus basse respecte le budget pour lesdits travaux.

**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT \$</b> (INCLUANT LES TAXES)
Excavation St-Césaire Inc	62 410.73 \$
Bertrand et Ostiguy	96 579.00 \$
Transport et excavation Ben Benny Inc.	62 226.77 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.	104 813.51 \$
Roger Dion et Fils Inc.	81 074.63 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'adjuger à Transport et excavation Ben Benny Inc. le contrat SCM-2018-10 – Réfection ponceaux – 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> rang, pour un montant de 62 226.77 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-244**     **RÉSILIATION DE L'APPEL D'OFFRES SCM-2018-05 – POUR L'EXCAVATION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN RÉSERVOIR ET D'UNE BORNE SÈCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal avait autorisé la direction générale par la résolution 2018-06-145 de lancer un appel d'offres sur invitation portant le numéro SCM-2018-05, pour les travaux d'excavation et d'aménagement pour l'installation d'un réservoir et une borne sèche ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire aller de l'avant en utilisant d'autres méthodes d'installation pour la mise en service du réservoir et d'une borne sèche qui était prévue à l'intersection de la Route 137 et du 5<sup>e</sup> Rang.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu,

**QUE** le Conseil municipal résilie ledit appel d'offres et par conséquent toutes les soumissions reçues reliées au projet ci-haut mentionné.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-245**     **CONTRAT D'ENTRETIEN GAZON ET PELOUSE DES TERRAINS MUNICIPAUX POUR 2019 ET 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat SCM-2016-02 – entretien gazon et pelouse des terrains municipaux 2016-2018, se termine en 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est satisfait des services reçus de Pousse Vert Dany Allard.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, de reconduire le contrat d'entretien gazon et pelouse des terrains municipaux à Pousse Vert Dany Allard, pour les années 2019 et 2020, au montant de 9 950.00 \$ par année, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-246**     **MANDAT PROFESSIONNEL – INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR ET BORNE SÈCHE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 137 ET DU 5<sup>E</sup> RANG**

**CONSIDÉRANT** une exigence du schéma de couverture de risques Incendies de la MRC de la Haute-Yamaska, nécessitant installation d'un réservoir à l'intersection de la route 137 et du 5<sup>e</sup> rang ;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT** la nécessité de respecter les délais imposés par le schéma régional de couverture de risque incendie ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de respecter certaines exigences réglementaires et de s'assurer de la conformité et de la qualité de l'installation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

**QUE** le Conseil municipal mandate la firme Solution d'eau Bourgelas, d'installer un réservoir et une borne sèche, ainsi qu'un ponceau de 30 pieds audit endroit, pour un montant de 21 000.00 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

## **2018-10-247**      **CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'IMMEUBLE 112 POUR 2019 ET 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien pour l'immeuble 112 de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton se termine le 31 décembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est satisfait des services de M. Dominique Debut.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser la direction générale à signer l'entente pour deux ans (2019 et 2020), au montant de 6 200.00 \$ + taxes par année.

Adoptée à l'unanimité

## **2018-10-248**      **RÉPARATION DES FISSURES SUR L'ASPHALTE DANS LES RUES ET ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a fait réparer les fissures les plus importantes dans l'asphalte des rues et routes de la municipalité afin d'éviter qu'elles soient endommagées par le gel ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux ont été donnés en régie intéressée et qu'ils ne devaient pas excéder 5 000.00 avant taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Lignes Maska pour la réparation des fissures dans les rues et routes de la municipalité pour 2018, pour un montant de 5 000.00 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

## **2018-10-249**      **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 2018**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de septembre 2018 soit :

Abattage d'arbres 1

Bâtiment accessoire 1

Canalisation, entrée charretière, ponceau 2

Construction bâtiment principal 2

Installation septique 1

Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines 1

Permis de brûlage 1

Rénovation, réparation et modification 4

Pour un total de 13 permis et une valeur totale de 265 000.00 \$

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**2018-10-250**     **AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 579-2018 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 557-2017 – PLAN D'URBANISME**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que sera adopté à la séance tenante le premier projet de règlement de plan d'urbanisme 579-2018 amendant le règlement 557-2017 – Plan d'urbanisme. L'avis de motion a pour effet d'interdire toute activité liée au transfert de matières résiduelles sur le territoire de Sainte-Cécile-de-Milton.

**2018-10-251**     **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 579-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT 557-2017 – PLAN D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2014-274 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Yamaska a été modifié le 21 juillet 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que les municipalités locales doivent modifier leurs règlements d'urbanisme afin d'en assurer leur concordance ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement n° 579-2018 et intitulé « Règlement 579-2018 amendant le plan d'urbanisme 557-2017 visant à interdire sur l'ensemble du territoire les installations de transfert de matières résiduelles. »

Copie de ce projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 12 novembre 2018 à 19 h 00 à la salle du conseil municipal. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité

**M. Claude Lussier et Mme Jacqueline Lussier Meunier quittent la salle à 19h55.**

**2018-10-252**     **AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 580-2018 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 560-2017 - ZONAGE**

Avis de motion est donné par Mme Ginette Prieur, que sera adopté à la séance tenante le premier projet de règlement de zonage numéro 575-2018 amendant le règlement 560-2017 – Règlement de zonage afin d'apporter des modifications aux normes de limites et d'usages autorisés dans la zone RE-5, à interdire l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'extérieur d'un bâtiment, de préciser certaines terminologies en ce qui concerne les terrains enclavés et d'interdire à l'ensemble du territoire les installations de transfert de matières résidentielles. L'avis de motion aura notamment pour effet d'autoriser l'agrandissement du garage Ti-Wi AUTOCAM, de circonscrire les usages extérieurs protégés par droits acquis en interdisant désormais leur agrandissement et d'interdire toute activité liée aux transferts de matières résiduelles sur le territoire de Sainte-Cécile-de-Milton.

**M. Claude Lussier et Mme Jacqueline Lussier Meunier reviennent dans la salle à 19h58.**

**2018-10-253**     **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 580-2018 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 560-2017 - ZONAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2014-274 édictant le schéma d'aménagement et



# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

de développement révisé de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Yamaska a été modifié le 21 juillet 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que les municipalités locales doivent modifier leurs règlements d'urbanisme afin d'en assurer leur concordance ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite amender son règlement de zonage pour agrandir la zone RE-5 afin de permettre l'agrandissement du garage de Centre de mécanique Ti-Wi Autocam Inc. situé au 197 de la rue Principale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite amender son règlement de zonage pour interdire l'expansion d'une activité extérieure protégée par droits acquis ;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 123 de la LAU, le Conseil doit commencer le processus de remplacement du règlement de zonage par l'adoption d'un premier projet de règlement ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'adopter le premier projet de règlement n° 580-2018 et intitulé « Règlement de zonage 580-2018 visant à apporter des modifications aux normes de limites et d'usages autorisés dans la zone RE-5, à interdire l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'extérieur d'un bâtiment, de préciser certaines terminologies et d'interdire à l'ensemble du territoire les installations de transfert de matières résidentielles. »

Copie de ce projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 12 novembre 2018 à 19 h 15 à la salle du conseil municipal. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-254

### **SOUTIEN FINANCIER DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu la somme de 2 000.00 \$ offerte par le Grand défi Pierre Lavoie et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec concernant la participation de la municipalité à La Grande Marche ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait octroyé par sa résolution 2018-09-222 un soutien financier de 6 000.00 \$ à la Maison des familles de Granby et région pour le projet Porte-clés à l'école de Sainte-Cécile-de Milton pour l'année 2018-2019.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

**QUE** le montant de 2 000.00 \$ reçu du Grand défi Pierre Lavoie pour La Grande Marche soit imputé au 6 000.00 \$ qui a déjà été versé à la Maison des familles de Granby et région pour le projet Porte-clés à l'école de Sainte-Cécile-de Milton pour l'année 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

2018-10-255

### **ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA MAISON DE SOUTIEN AUX AIDANTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire participer à l'activité de financement de la Maison de soutien aux aidants qui aura lieu samedi le 27 octobre 2018.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de 2 billets pour l'activité de financement, au coût de 75.00 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen félicite M. le Maire pour le suivi des dossiers en début de la période de questions.

**Q :** Un citoyen demande si la problématique des freins moteurs a été abordée avec le MTQ?

**Monsieur le maire répond :** Oui, nous sommes en attente de leurs réponses.

**Q :** Un citoyen demande qu'arrive-t-il avec le dos d'âne de la rue Lachapelle? Il ne semble pas que l'entrepreneur ait utilisé le bon modèle de gabarit.

**Monsieur le maire répond :** Nous sommes à évaluer le tout avec l'entrepreneur, effectivement, nous convenons que ce n'est pas le gabarit idéal. On aura à mieux exiger ce que l'on veut même si la commande fût faite, le résultat démontre le contraire.

**Q :** Un citoyen demande quel est le CV du DG?

**Monsieur le maire :** donne la parole au DG et le DG répond 5 ans à Bolton Est et 2 ans en Abitibi.

**Q :** Un citoyen mentionne que la petite butte d'asphalte dans l'emprise du MTQ près du trottoir de M. Maheu cause problème lors des opérations de déneigement.

**Monsieur le maire répond :** que l'on va faire le suivi avec le citoyen et essayer de trouver une alternative à cette situation.

**Q :** Un citoyen demande si tous les conseillers se retirent lorsqu'ils sont en conflit où il y a un conflit d'intérêt tel que lors de l'acquisition du terrain de M. Marciano?

**Monsieur le maire répond :** que l'éthique appartient à chacun et c'est à eux de se retirer lorsque la situation l'exige.

La conseillère Mme Ginette Prieur répond que quand lorsqu'elle croit que l'un des collègues est en conflit, qu'elle se doit de le signaler, que c'est sa façon à elle d'agir.

**Q :** Un citoyen mentionne qu'il y a un problème avec le service de vidange des fosses septiques de la MRC, l'entrepreneur s'est stationné dans sa cour et son pavage a craqué et que le préposé de la MRC n'aide pas vraiment l'entrepreneur.

**Monsieur le maire répond :** qu'il prend acte des propos et va transmettre le tout à la responsable du service à la MRC.

**Q :** Un citoyen mentionne qu'il est allé au bureau municipal pour laisser son nom pour la rencontre concernant le lien cyclable et qu'ils étaient débordés et non pas voulu prendre son nom?

**Monsieur le maire répond :** que ce n'est pas une façon de faire et qu'on s'en excuse. L'on va faire les vérifications et s'assurer que votre nom soit inscrit sur la liste des intéressés.

**Q :** Un citoyen mentionne que lorsque vous ferez le changement des noms de rue, il serait bon de choisir une couleur réfléchissante, tel que le bleu.

**Monsieur le maire répond :** que c'est une bonne suggestion, nous sommes à regarder le tout pour 2019 et on retiendra cette suggestion lors de la prise de nos décisions.

MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**Q :** Un citoyen demande qui a payé pour la réparation des fissures de pavage sur les travaux réalisés en 2018?

**Monsieur le maire répond :** que présentement, tous les travaux de fissures ont été payés par la municipalité, une vérification sera faite auprès de l'entrepreneur à savoir s'il a une garantie à cet effet.

**Q :** Un citoyen mentionne qu'il y a aussi des fissures dans le 5<sup>e</sup> Rang et qu'elles n'ont pas été réparées.

**Monsieur le maire répond :** qu'il y a des travaux plus importants à venir dans certaines portions du 5<sup>e</sup> Rang, on aura à évaluer tout ça au budget pour 2019.

**2018-10-256      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 35.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Paul Sarrazin  
Maire

---

M. Richard Constantineau  
Directeur général et secrétaire-trésorier